

CANADA -- LISTE I

5503	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
5503.10.00	De nylon ou d'autres polyamides
5503.20.00	De polyesters
5503.30.00	Acryliques ou modacryliques [De polypropylène]
5503.90.00	Autres
5504	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature [De rayonne viscosse]
5504.90.00	Autres
5605.00.00	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n ^{os} 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal
5801	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles du n ^o 58.06.
	De coton
5801.25	Velours et peluches par la chaîne, coupés
5801.25.10 1/	Ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles
5801.25.20 1/	Contenant des fibres synthétiques ou artificielles
	De fibres synthétiques ou artificielles
5801.35.00 1/	Velours et peluches par la chaîne, coupés
5902	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse
5902.10.00	De nylon ou d'autres polyamides
5902.20.00	De polyesters
5902.90.00	Autres

1/ La suppression des droits de douane qui sont applicables aux marchandises des n^{os} tarifaires 5801.25.10, 5801.25.20 et 5801.35.00 entrera en vigueur à la date où l'Accord de libre-échange nord-américain entrera lui-même en vigueur.